

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHARGEMENT DE TITRE(S) DE TRANSPORT (PAR CORRESPONDANCE) (1)



1. Informations relatives à l'utilisateur

Les informations avec un astérisque (*) sont à renseigner obligatoirement / Le formulaire est à remplir en lettres capitales.

Civilité* : Monsieur Madame

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Téléphone (portable ou fixe) : Numéro de carte * :

Le numéro de carte Pass Pass n'est pas à renseigner, si la demande de chargement est formulée conjointement à une demande de création de carte Pass Pass.

2. Choix du (ou des) titre(s)

Titre de transport	Utilisation	Quantité	Coût unitaire	Total
Gamme « tout public »				
Ticket unitaire	Valable 2 heures (correspondances comprises, retour interdit)	Indiquer le nombre de titres unitaires à charger (40 titres maximum) :	1 €	
Titre 10 voyages	Valable 2 heures (correspondances comprises, retour interdit)	<input type="radio"/> x1 <input type="radio"/> x2 <input type="radio"/> x3 <input type="radio"/> x4	10 €	
Abonnement mensuel	Voyages illimités durant 31 jours consécutifs à compter de la date de 1ère validation	<input type="radio"/> x1 <input type="radio"/> x2 <input type="radio"/> x3	30 €	
Abonnement annuel	Voyages illimités durant 12 mois consécutifs à compter de la date de 1ère validation	<input type="radio"/> x1	300 €	
Gamme à tarification réduite (2)				
Abonnement mensuel	Voyages illimités durant 31 jours consécutifs à compter de la date de 1ère validation	<input type="radio"/> x1 <input type="radio"/> x2 <input type="radio"/> x3	10 €	
Abonnement annuel	Voyages illimités durant 12 mois consécutifs à compter de la date de 1ère validation	<input type="radio"/> x1	100 €	

RÈGLEMENT TOTAL : €

Paiement uniquement par chèque,

à établir à l'ordre d' « Arc en Ciel - Périmètre Avesnois ».

Le formulaire, le chèque et une enveloppe timbrée (tarif lettre verte 0,97 €) (3) doivent être envoyés à :

Agence commerciale
Arc en Ciel - Périmètre Avesnois
44, rue Jean Jaurès - 59620 Aulnoye-Aymeries - 03 27 61 52 53

Les informations portées sur le présent document sont strictement confidentielles et font l'objet d'un traitement dont la finalité est la gestion de votre dossier. Certaines de vos informations peuvent être enregistrées dans un système de gestion automatisée.

Tous les champs marqués par un astérisque sont obligatoires. A défaut d'être complètement renseignées, les demandes ne pourront être instruites par les services du réseau régional d'autocars Arc en Ciel.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données-* (RGPD) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données. Vous pouvez exercer vos droits en contactant directement le Périmètre Arc en Ciel concerné.



(1) Le chargement des titres par correspondance ne peut se faire que sur une carte Pass Pass nominative. Les titres seront distribués à distance (télédistribution) sur votre carte Pass Pass nominative.

(2) Pour l'achat d'un titre à tarification réduite (abonnement annuel ou mensuel), il est nécessaire de préalablement enregistrer son profil directement auprès d'Arc en Ciel :

- jeunes (moins de 26 ans) *procédure automatique sur présentation d'une pièce d'identité à la création de la carte Pass Pass nominative ;*
- séniors (plus de 65 ans) *procédure automatique sur présentation d'une pièce d'identité à la création de la carte Pass Pass nominative ;*
- coup de pouce interurbain ;
- mobilité inclusion.

Après validation par Arc en Ciel sur présentation des justificatifs nécessaires, les profils « Coup de pouce interurbain » et « Mobilité inclusion » sont valables 1 an.

Profil « Mobilité inclusion »

- Carte ex MDPH ou mobilité inclusion : invalidité
- Carte ex MDPH ou mobilité inclusion : station debout pénible.
- Carte ex MDPH ou mobilité inclusion : stationnement

Profil « Coup de pouce interurbain »

- Justificatif de la Complémentaire santé solidaire (ex CMU).
- Avis de non imposition.
- Attestation d'inscription à pôle emploi.
- Attestation allocation RSA.
- Attestation de stagiaire de la formation professionnelle.

(3) Il est nécessaire de fournir une enveloppe timbrée avec vos coordonnées afin d'obtenir le reçu de vente.